

Un Rwandais condamné en Belgique pour son rôle dans le génocide

@rib News, 02/12/2009 â€“ Source Reuters Un ancien directeur de banque rwandais a été condamné mardi en Belgique à trente années de réclusion pour crimes de guerre durant le génocide de 1994 dans son pays d'origine. Ephraim Nkezabera, 57 ans, a été jugé en son absence à l'issue d'un procès de trois semaines auquel il n'a pas assisté pour raisons de santé. Atteint d'un cancer, il suit une chimiothérapie.

Le jury a suivi les acquisitions du procureur qui avait demandé une peine de trente années de prison pour des faits de meurtres, tentatives de meurtre et viols, entre autres. Nkezabera a reconnu avoir incité à la violence, menacé des membres de la minorité tutsie de génocide et avoir fourni des armes aux milices hutues. Il nie en revanche s'être rendu coupable de viols, affirmant avoir eu des rapports sexuels avec des femmes consentantes. "C'est un immense soulagement. Il a ordonné le meurtre de gens et le viol de femmes (...) Mais 30 ans, nous ne nous y attendions pas", a dit à Reuters Bernadette Trachet, dont le frère a été tué durant le génocide. "Symboliquement, c'est une décision très importante", a-t-elle ajouté, estimant que cela servirait d'exemple. Les milices et soldats hutus ont tué quelque 800.000 Tutsis et Hutus modérés en une peine cent jours durant le génocide déclenché après la mort du président hutu Juven Habyarimana dans l'accident de son avion. Nkezabera, ancien directeur de la Banque commerciale du Rwanda, a été décrit par des témoins comme un des leaders des milices hutues Interhamwe, auxquelles il a apporté des fonds. Il a aussi été jugé coupable d'avoir financé la Radio-Télévision Libre des Mille Collines, vecteur de la propagande anti-tutsie. Il avait été arrêté en 2004 lors d'un séjour en Belgique où il venait rendre visite à de la famille.